

ACTUALITÉ JURIDIQUE ET FISCALE DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE INDIVIDUEL



1 jour

Bulletin de participation
sur www.caritat.fr

Juridique - Fiscal - Social

À qui s'adresse cette formation ?

Aux juristes des sociétés d'assurance vie désireux de s'informer sur le dernier état de la jurisprudence ainsi qu'à toute personne amenée à conseiller la souscription d'un contrat d'assurance-vie, la désignation ou la modification de bénéficiaires.

Pour obtenir quoi ?

Connaître les clés pour apprendre à réagir aux revendications et réclamations et apprendre à rédiger correctement les clauses bénéficiaires

Comment ?

Par une analyse de la jurisprudence et des textes nouveaux avec un avocat spécialiste

Quels sont les prérequis ?

Connaissances de base en droit qui seront approfondies lors de la journée de formation.

Qui anime cette formation ?

Sébastien COMPAROT,
Avocat au Barreau de Paris,
associé au cabinet FIDAL,
intervient régulièrement comme
conseil sur des dossiers de
gestion et de transmission de
patrimoine, spécialement dans le
domaine de l'assurance vie.



La formation en pratique...

Quand et où ?

7 septembre 2018

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8°

Combien ça coûte ?

810 € HT + TVA 20 %, soit 972 € TTC.
Les frais de participation couvrent la journée
de formation, la documentation complète, le
déjeuner et les pauses café.

Où vous loger ?

Si vous venez de province ou de l'étranger,
pour toute réservation d'hôtel, contactez
notre partenaire :
Elysées West Hôtel - 01 85 34 72 00
Précisez que vous venez de la part de Caritat.
<http://elysees.hotusa.com/caritat/>

Qu'allez-vous apprendre ?



Les droits du souscripteur du contrat d'assurance-vie

La souscription du contrat par un mineur depuis l'ordonnance du 15 octobre 2015

L'ajout d'un nouveau souscripteur-assuré à un contrat existant

La faculté de renonciation du souscripteur

- Formalisme de la renonciation
- Incidence de la mauvaise foi du souscripteur
- Renonciation par un majeur en tutelle
- Renonciation et époux communs en biens

Le droit au rachat du contrat

- Exercice du rachat et devoir de conseil de l'assureur
- Saisissabilité de la valeur de rachat du contrat
- Valeur de rachat et liquidation de communauté : impacts de la réponse ministérielle Ciot

Les droits du bénéficiaire du contrat d'assurance vie

La détermination du bénéficiaire

- Caractère personnel de la désignation
- Formalisme de la désignation
- Désignations interdites depuis la du 28 décembre 2015
- Contentieux de la clause-type « mes héritiers »
- Intérêt des clauses bénéficiaires démembrées
- Validité des clauses dites « à option » ?
- Hypothèse du prédécès du bénéficiaire à l'assuré

La remise en cause de la transmission : le contentieux des primes exagérées

- Critère de l'exagération et rôle de l'utilité du contrat
- Conséquences de l'exagération

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qu'en disent les stagiaires ?

Cette formation est une nouveauté du catalogue Caritat.

Cette formation est proposée en partenariat avec



SIRET 477 962 690 00020

5 rue Tronchet - 75008 Paris
Tél. : 01 44 51 04 00 - Fax : 01 44 51 04 09
www.caritat.fr